

ALLER À  
**L'INTERNATIONAL**

L'expertise INPI au service des entreprises

**inpi**

# EDITO

**Pascal Faure**  
Directeur Général



LA RAISON PREMIÈRE DE LA PRÉSENCE DE L'INPI À L'ÉTRANGER A ÉTÉ LA CONTREFAÇON MAIS, RAPIDEMENT, L'ACTION DE L'INPI S'EST ÉTENDUE À L'INFORMATION DES ACTEURS ET PARTENAIRES AU NIVEAU ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET TECHNIQUE.

**A** fin d'accroître la sensibilité des pouvoirs publics dans des pays considérés comme prioritaires l'INPI a développé, depuis les années 90, un réseau international de Conseillers régionaux en charge des sujets liés à la propriété intellectuelle (PI). La raison première de la présence de l'INPI à l'étranger a été la contrefaçon mais, rapidement, l'action de l'INPI s'est étendue à l'information des acteurs et partenaires au niveau économique, politique et technique. Aujourd'hui, ce réseau constitue également un relai institutionnel puissant entre l'INPI et les Offices de propriété industrielle de plus d'une centaine de pays dans le monde.

Le positionnement des Conseillers régionaux, au sein des services économiques des Ambassades, facilite les synergies entre différents acteurs qui ont tous une compétence en lien avec les missions du Conseiller INPI (chefs et agents des services économiques, attachés douaniers, conseillers scientifiques, conseillers agricoles, magistrats de liaison, attachés de sécurité intérieure, attachés audiovisuels, Business France, Bpifrance...). L'INPI est ainsi un acteur à part entière de la Team France Export tant en France qu'à l'international.

Le réseau des Conseillers régionaux INPI analyse les bonnes pratiques et les écueils rencontrés au sein des écosystèmes PI étrangers, et accompagne les entreprises dans les étapes d'acquisition, de valorisation et de défense de leurs droits. Son rôle est également de soutenir et sécuriser les indications géographiques françaises à l'étranger, de promouvoir l'expertise française et l'attractivité de notre territoire. En 2019, les Conseillers régionaux ont accompagné plus de 2 700 entreprises au travers d'actions individuelles ou collectives, tant en matière de protection des droits que de lutte anti-contrefaçon, sujet pour lequel ils coopèrent régulièrement avec le CNAC (Comité National Anti-Contrefaçon), dont j'assume le Secrétariat général.

Au plan international, ce réseau constitue véritablement la cheville ouvrière de la coopération bilatérale en matière de protection des droits de propriété intellectuelle. Les Conseillers régionaux entretiennent des échanges avec les Offices, les autorités en charge de la lutte anti-contrefaçon et,

plus généralement, avec les acteurs en charge de la protection et de la défense des droits de propriété intellectuelle de leurs zones de compétence, permettant de servir au mieux les intérêts français et de promouvoir notre écosystème de propriété intellectuelle. Au cours de l'année passée, les actions du réseau international ont conduit à la signature d'une dizaine d'accords de coopération ou plans d'actions avec nos homologues, à plus de trente rencontres avec des délégations étrangères, tant sur leur territoire qu'à l'INPI ou en marge des Assemblées Générales de Genève, qu'il s'agisse d'Offices nationaux ou régionaux (OAPI, ARIPO). L'harmonisation du droit, l'échange de bonnes pratiques ainsi que la sensibilisation et la formation à la PI sont au cœur des accords signés avec nos partenaires.

La stratégie d'implantation du réseau international reste un sujet majeur pour l'INPI qui doit sans cesse s'adapter aux réalités économiques mondiales et aux besoins des acteurs économiques français.

Ce guide vous permettra de mieux connaître le réseau des Conseillers régionaux de l'INPI et ses missions de soutien aux entreprises à travers le monde. Parce que la propriété intellectuelle représente un atout essentiel pour la valorisation et la défense des actifs économiques à l'étranger, des fiches pratiques ont été réalisées pour guider les entrepreneurs dans leurs projets.

**LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
REPRÉSENTE UN ATOUT  
ESSENTIEL POUR LA VALORISATION  
ET LA DÉFENSE DES ACTIFS  
ÉCONOMIQUES À L'ÉTRANGER.**

# LE RÉSEAU

## LES MISSIONS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX INPI À L'INTERNATIONAL

Au sein du réseau international, **10 Conseillers régionaux INPI couvrant près de 100 pays** accompagnent les entreprises, PME et start-up et les informent sur leurs droits en matière de propriété intellectuelle (PI) à l'étranger.

Intégrés au sein des services économiques des Ambassades, ils interviennent au cœur de l'écosystème institutionnel, administratif et financier de leur zone d'action. Cette place privilégiée leur permet de mieux appréhender au niveau local la réglementation, les opportunités ou contraintes afin de guider au mieux les acteurs économiques.

### LES CONSEILLERS RÉGIONAUX DE L'INPI ONT POUR PRINCIPALES MISSIONS DE :

- Etablir une coopération institutionnelle avec leurs homologues et faciliter l'accès au marché par une action régalienne ou d'influence ;
- Informer et accompagner les acteurs et partenaires au niveau économique et technique ;

- Identifier et analyser les bonnes pratiques dans les pays tiers ;
- Promouvoir le savoir-faire français sur les territoires étrangers dont les indications géographiques (IG) et contribuer à l'attractivité de la France ;
- Lutter contre la contrefaçon.

Ces missions complémentaires permettent d'apporter un accompagnement individualisé et opérationnel aux entreprises pour les aider dans la définition, la valorisation et la sécurisation de leurs actifs immatériels à l'international. Aux côtés des acteurs institutionnels impliqués dans la lutte anti-contrefaçon (police, douanes...) et en lien avec le Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC), les Conseillers régionaux informent, orientent et apportent un soutien aux entreprises dans la défense de leurs droits.



## L'INPI AGIT AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES À TOUS LES STADES DE LEUR PROJET



### DÉBUTER À L'EXPORT

- **S'ouvrir** à l'export et évaluer les marchés ;
- **S'assurer** de la disponibilité des droits de PI sur les territoires visés ;
- **Définir** une stratégie et des objectifs PI ;
- **Mettre en place** les premiers éléments opérationnels.



### SE LANÇER À L'INTERNATIONAL

- **Investir** les marchés ;
- **Déployer** la stratégie PI définie ;
- **Développer** un réseau et son chiffre d'affaires.



### METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE PI À L'ÉTRANGER

- **Consolider** et défendre la présence sur le marché ;
- **Actualiser** la stratégie PI et ses objectifs en l'adaptant aux contraintes et au contexte régional ;
- **Mener** une veille pour s'assurer du respect de ses droits de PI (sur le marché, sur les réseaux sociaux, dans les salons professionnels...).

# ACTIONS EUROPÉENNES

## POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PME

Parfaitement intégré dans l'écosystème européen des acteurs de la propriété industrielle, l'INPI coopère avec les Offices nationaux et régionaux, **pour une protection et une défense des droits des PME harmonisées et mutualisées.**



### DES ÉCHANGES ET RELATIONS ÉTROITES

avec les autres Offices en Europe permettent de proposer un accompagnement adapté à leurs enjeux en matière de propriété industrielle dans une économie supra nationale.



### PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET DE BONNES PRATIQUES

L'INPI travaille avec ses homologues à l'étranger sur les programmes européens d'accompagnement des PME et start-up.



### DES RENCONTRES ET ACTIONS DE TERRAIN

entre les Offices facilitent et fluidifient l'harmonisation des pratiques, renforçant la communication entre les acteurs de l'innovation en Europe.

**L'INPI est acteur des programmes de soutien en matière de propriété industrielle pour les PME, financés par la Commission européenne.**

Dans le cadre du programme Horizon 2020, plusieurs initiatives ont été mises en place afin de contribuer à un environnement économique favorable à l'innovation et à la croissance dans l'Union européenne, notamment par des actions visant le conseil, le soutien financier et l'accompagnement des PME dans le domaine de la propriété industrielle.

### VIP4SME

L'INPI est membre du consortium VIP4SME et collabore avec les acteurs de l'innovation de 32 pays différents. Ces échanges permettent :

- le partage des bonnes pratiques : innover et proposer des outils et services adaptés aux PME en Europe ;
- les rencontres avec les PME par le biais d'actions et de journées d'information, en lien avec les partenaires du programme.

### IPA4SME

L'INPI est également un partenaire actif du projet IPA4SME, qui récompense les entreprises labellisées « Seal of Excellence », notamment via la réalisation de Prédiagnostics PI et l'accompagnement de ces entreprises par nos chargés d'affaires en région.



**Pour faciliter les échanges économiques, le commerce et les investissements entre l'Union européenne et l'international, nos Conseillers régionaux coopèrent aux IP Key programs de l'UE : IP Key China, IP Key Latin America et IP Key South-East Asia.**

Les objectifs de ces programmes sont de favoriser la croissance des PME de l'UE dans ces zones géographiques, y développer la propriété industrielle et renforcer l'efficacité des titres de propriété industrielle.

Basés dans les Ambassades au cœur de l'écosystème local, nos Conseillers régionaux ont un rôle de facilitateurs dans le développement de l'économie de l'Union européenne à l'international.

**Pour en savoir plus sur les programmes IP Key, consulter le site dédié [ipkey.eu](http://ipkey.eu)**



**L'INPI via ses délégations régionales fait partie du réseau des 300 centres d'information brevets répartis dans les différents États membres de l'Office Européen des Brevets (OEB).**

À ce titre, il diffuse de l'information brevets (transferts de technologie, protection, management des portefeuilles de brevets...). Ces centres rassemblent des interlocuteurs privilégiés des entreprises pour leurs recherches, la protection et défense de brevets en Europe et dans les États membres du système européen des brevets.

**Pour en savoir plus sur le réseau des centres d'information brevets (PATLIB), consulter la page dédiée sur le site de l'OEB [epo.org](http://epo.org)**

# TEAM FRANCE EXPORT

**L'INPI est partenaire de Team France Export (TFE), le service qui regroupe les meilleures solutions du public et du privé pour accélérer le développement des entreprises françaises à l'international.**



Lancé officiellement en juin 2019, TFE est un dispositif national d'accompagnement des entreprises à l'export rassemblant Business France, les Chambres de Commerce et d'Industrie et Bpifrance. À ce titre l'INPI, partenaire, a signé une convention avec Business France afin de soutenir l'internationalisation des entreprises françaises : la propriété industrielle (PI) apparaît comme un outil incontournable de compétitivité destiné à protéger et valoriser le patrimoine immatériel des entreprises sur leurs marchés d'exports.

Concrètement, le dispositif TFE propose un guichet unique, à travers une plateforme numérique dédiée mettant à disposition des prestations sur-mesure à destination des entreprises et du contenu propre à chaque région. Selon le besoin exprimé (aide financière, évaluation des enjeux de PI, formation en PI...), l'entreprise est dirigée vers l'acteur régional compétent en la matière.

## RETROUVEZ SUR TEAMFRANCE-EXPORT.FR



### DES OUTILS

- Accédez en toute autonomie à tous les outils pour vous préparer et gagner des marchés à l'international



### DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT

- Trouvez différentes solutions de financement de votre démarche export pour votre projet à l'international

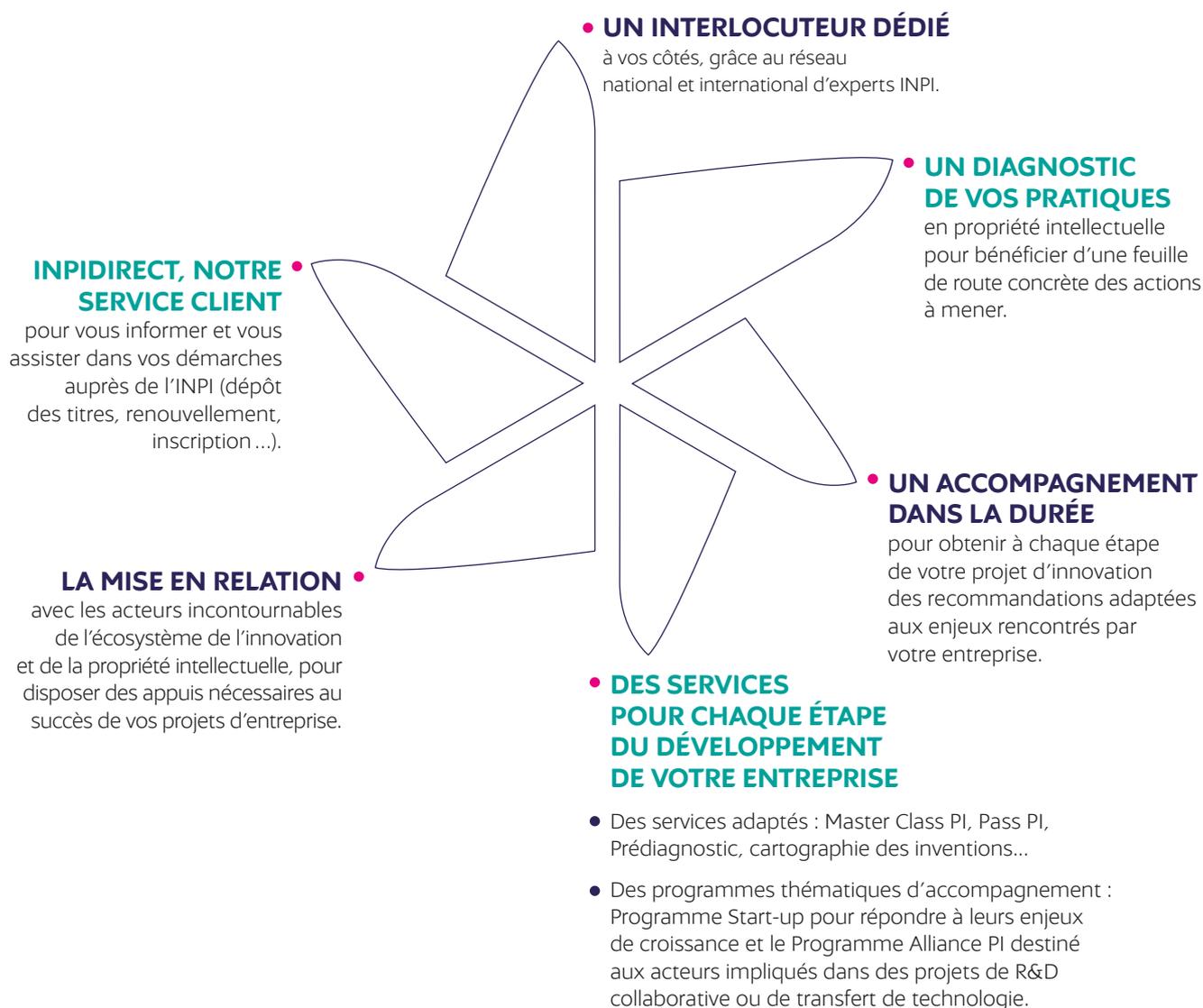


### UN ACCOMPAGNEMENT

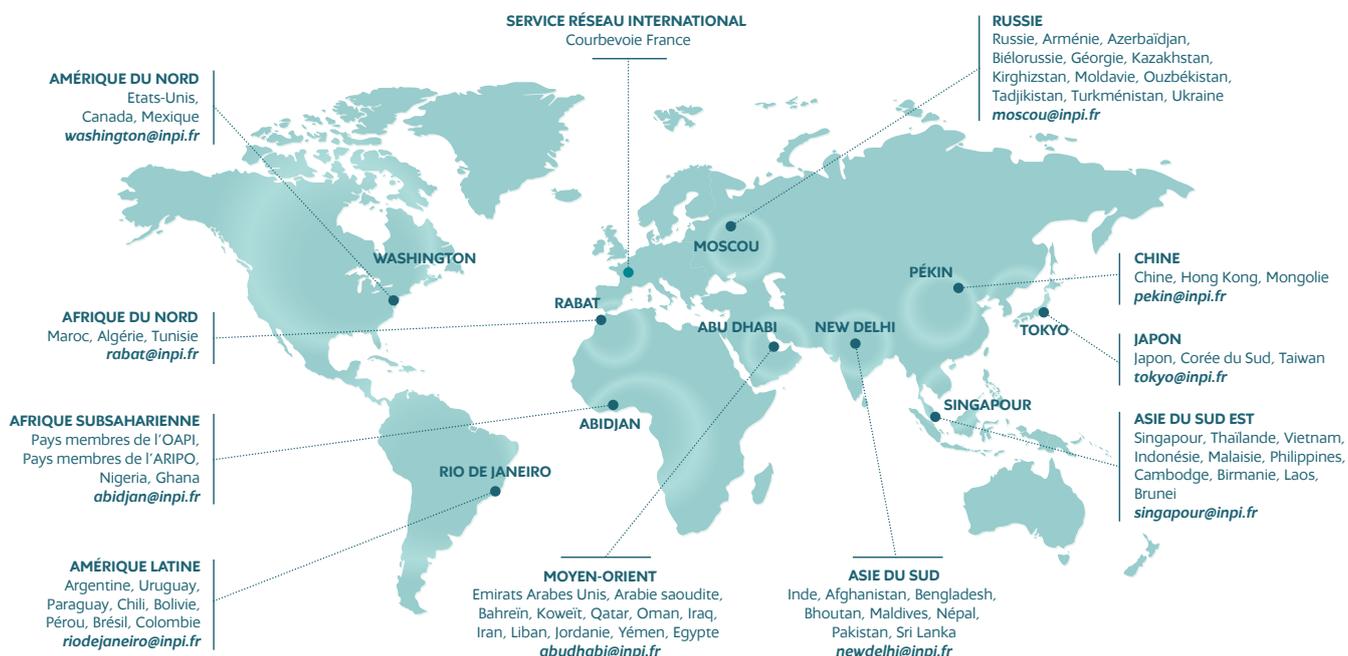
- Avec 750 conseillers sur 65 marchés, bénéficiez de l'accompagnement d'un expert international Team France Export spécialisé dans votre secteur et votre région

**L'INPI soutient les entreprises dans leurs démarches de protection et de valorisation de leurs innovations.**

Avec Coaching INPI, elles disposent d'un accompagnement personnalisé à la propriété intellectuelle avec des services adaptés à chaque étape de leur développement.



# 10 CONSEILLERS INTERNATIONAUX COUVRANT PRÈS DE 100 PAYS



## BRÉSIL

Amandine Montredon

[riodejaneiro@inpi.fr](mailto:riodejaneiro@inpi.fr)



## INDE

Renaud Gaillard

[newdelhi@inpi.fr](mailto:newdelhi@inpi.fr)



## CHINE

Julie Hervé

[pekin@inpi.fr](mailto:pekin@inpi.fr)



## MAROC

Héloïse Risac

[rabat@inpi.fr](mailto:rabat@inpi.fr)



## JAPON

Anne-Catherine Milleron

[tokyo@inpi.fr](mailto:tokyo@inpi.fr)



## OAPI

Caroline Rolshausen

[abidjan@inpi.fr](mailto:abidjan@inpi.fr)



## ÉMIRATS ARABES UNIS

Jinane Kabbara

[abudhabi@inpi.fr](mailto:abudhabi@inpi.fr)



## RUSSIE

Nelson Emeri

[moscou@inpi.fr](mailto:moscou@inpi.fr)



## ÉTATS-UNIS

Charlotte Beaumatin

[washington@inpi.fr](mailto:washington@inpi.fr)



## SINGAPOUR

Stéphanie Leparmentier

[singapour@inpi.fr](mailto:singapour@inpi.fr)

# BRÉSIL

**Membre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, le Brésil est signataire des principaux traités relatifs au droit de la propriété intellectuelle (PI). Le pays a récemment adhéré au Protocole de Madrid sur l'enregistrement international des marques, qui est en vigueur depuis le 2 octobre 2019.**

## À SAVOIR

### ◆ SPÉCIFICITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE PI

L'Amérique latine ne dispose pas d'un système unifié comme en Europe, il est donc indispensable de se protéger dans chacun des pays où l'on projette de développer une activité commerciale et d'entreprendre les démarches avant d'engager toute discussion commerciale avec de futurs collaborateurs locaux. Dans une région où le niveau d'informalité est élevé, ne pas négliger la protection de ses actifs immatériels afin de pouvoir s'assurer des moyens de défenses en cas de contrefaçon est essentiel.

### ◆ MARQUES

Le Brésil a adopté la classification internationale des marques depuis janvier 2000 mais conserve un système mono-classe. Ainsi, si les produits (ou services) sont compris dans une même classe, il suffira d'un seul enregistrement.

Les étrangers non domiciliés au Brésil devront passer par un mandataire brésilien (cabinet d'avocats, agents de PI, et tout particulier disposant d'une adresse sur le territoire brésilien).

### ◆ BREVETS

Le dépôt international est réalisable en France, mais n'exonère pas des formalités à réaliser en portugais auprès de l'Instituto Nacional de Propriedade Industrial (INPI), 30 mois après le dépôt. Cela vaut également pour les modèles d'utilité.

//  
L'Unifab, association française de promotion et de défense du droit de la propriété intellectuelle a, au cours d'une mission économique réalisée au Brésil, eu le plaisir de collaborer étroitement avec la Conseillère en propriété intellectuelle pour l'Amérique latine. Cet accompagnement a eu pour objectif d'ouvrir les portes des plus hautes instances concernées par la protection des droits de propriété intellectuelle et la lutte anti-contrefaçon à Sao-Paulo et Rio de Janeiro. Les échanges que les entreprises ont pu avoir avec les décideurs politiques, ont été fructueux et laissent présager d'une solide alliance franco-brésilienne. //

**Delphine Sarfati – Sobreira, Directrice générale de l'Union des Fabricants (Unifab) en France**



**CONSEILLÈRE RÉGIONALE  
AU BRÉSIL**

**Basée au Consulat de France à Rio de Janeiro, elle intervient dans tous les pays d'Amérique latine.**

Titulaire d'un Master en propriété intellectuelle de l'université de droit de Montpellier et diplômée de l'ESADE Business School à Barcelone, Amandine Montredon a travaillé comme juriste en entreprise pour des grands groupes internationaux en France et en Espagne. Puis, elle a intégré le Ministère de l'Économie et des Finances comme attachée juridique du service économique régional pour les pays du Cône Sud avant de rejoindre l'INPI en tant que Conseillère régionale pour l'Amérique latine.

**CONTACT :** [riodejaneiro@inpi.fr](mailto:riodejaneiro@inpi.fr)

### LIENS UTILES

#### Fiche PI du Brésil de l'INPI :

[www.inpi.fr/fr/la-proprietie-intellectuelle-au-bresil](http://www.inpi.fr/fr/la-proprietie-intellectuelle-au-bresil)

#### Service d'accompagnement aux entreprises (SEBRAE) :

[www.sebrae.com.br/sites/PortalSebrae](http://www.sebrae.com.br/sites/PortalSebrae)

#### Office national de propriété industrielle du Brésil (INPI) :

[www.inpi.gov.br](http://www.inpi.gov.br)

#### Association brésilienne d'entreprises, d'avocats et d'experts en PI (ABPI) :

[www.abpi.org.br](http://www.abpi.org.br)

#### Centre de gestion des taxes pour les droits d'auteur sur les œuvres musicales (ECAD, rassemble 7 associations) :

[www3.ecad.org.br/o-ecad/Paginas/default.aspx](http://www3.ecad.org.br/o-ecad/Paginas/default.aspx)

#### Conseil national de lutte anti-contrefaçon :

[www.justica.gov.br/sua-protecao/combate-a-pirataria](http://www.justica.gov.br/sua-protecao/combate-a-pirataria)

#### Association de lutte contre la contrefaçon (BPG) :

[www.bpg.org.br](http://www.bpg.org.br)

# CHINE

**La protection de la propriété intellectuelle (PI) est un enjeu majeur pour les entreprises françaises en Chine. Le coût de la protection reste relativement faible par rapport au marché visé. La réglementation chinoise est complète, régulièrement amendée et conforme aux engagements internationaux du pays. Si le risque de copie demeure élevé, il est désormais possible de bien se protéger juridiquement et de bénéficier de voies de recours utiles.**

## À SAVOIR

### ◆ SPÉCIFICITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE PI

Les pratiques de dépôts de marques de mauvaise foi demeurent problématiques en Chine malgré une évolution législative récente. Il est indispensable de sécuriser sa (ou ses) marque(s) avant de commencer à communiquer sur le territoire chinois.

Les réglementations en vigueur en matière d'exportation de propriété intellectuelle étant assez contraignantes, il faut être vigilant lorsque l'on fait le choix d'implanter une activité de R&D sur le territoire chinois.

Les dépôts effectués en Chine ne couvrent ni Hong Kong, ni Macao, ni Taïwan (dépôts distincts).

### ◆ MARQUES

La protection par la marque démarre à la date d'enregistrement et non de dépôt. Il faut donc bien anticiper les démarches.

Si la protection par la voie du dépôt international peut être intéressante lorsque l'on cherche à se protéger simultanément dans plusieurs pays, les spécificités chinoises font qu'un dépôt par la voie nationale offre parfois une protection plus rapide et plus efficace.

Déposer sa marque en caractère chinois (traduction ou translittération de votre marque originale) est aussi recommandé.

Pour déposer par la voie nationale, un étranger a l'obligation de se faire représenter par un mandataire.

### ◆ BREVETS

Il est pertinent d'intégrer la voie PCT dans sa stratégie brevets.

Le modèle d'utilité chinois constitue également un outil de protection intéressant : rapidité d'obtention, faibles coûts, difficulté à invalider et publication rapide.

### ◆ LUTTE ANTI-CONTREFAÇON

Une fois que les droits de PI sont sécurisés en Chine, il faut surveiller le marché, les partenaires et la concurrence afin de détecter d'éventuelles violations et, si besoin, élaborer la stratégie d'action adaptée contre ses contrefacteurs (voie amiable, civile, pénale, administrative ou douanière).

## LIENS UTILES

Fiche PI de la Chine de l'INPI : [www.inpi.fr/fr/la-propriete-intellectuelle-en-chine](http://www.inpi.fr/fr/la-propriete-intellectuelle-en-chine)

Administration nationale de la propriété intellectuelle (CNIPA) : [english.cnipa.gov.cn](http://english.cnipa.gov.cn)

China IPR SME Helpdesk, informations de l'Union Européenne sur la PI en Chine : [www.china-iprhelpdesk.eu](http://www.china-iprhelpdesk.eu)

Copyright Protection Center of China, pour l'enregistrement des oeuvres : [www.ccopyright.com/en](http://www.ccopyright.com/en)

Base chinoise des marques : [wcjs.sbj.cnipa.gov.cn](http://wcjs.sbj.cnipa.gov.cn)

//

*Le bureau de la FFF à Pékin a été inauguré en 2017 afin de développer la visibilité du football français et ses partenariats. Le Conseiller régional en Chine m'a immédiatement sensibilisé à l'importance de la propriété intellectuelle. Puis il nous a accompagnés lorsque nous élaborions notre stratégie de protection des marques et de licensing. Il a notamment appuyé nos recours contre des marques antérieures gênantes et facilité la reconnaissance de l'usage du terme « France » dans nos dépôts de marques. Son expertise nous a permis de gagner du temps et de mieux comprendre le système chinois.*

**Romuald Nguyen - Directeur de la Fédération française de football (FFF) en Chine**



**CONSEILLÈRE RÉGIONALE EN CHINE**

**Basée à l'Ambassade de France à Pékin, elle intervient en Chine continentale, à Hong Kong et en Mongolie.**

Titulaire d'une double formation universitaire en droit de la propriété intellectuelle à l'Université Grenoble Alpes et en management à Grenoble Ecole de Management, Julie Hervé a intégré l'INPI en tant que chargée d'affaires pour accompagner les entreprises dans l'élaboration et l'optimisation de leur stratégie de PI. Après avoir exercé pendant 4 ans au sein du réseau national de l'Institut, elle a rejoint le réseau international en tant que Conseillère régionale en Chine.

**CONTACT :** [pekin@inpi.fr](mailto:pekin@inpi.fr)

# CORÉE DU SUD

La législation encadrant la propriété intellectuelle (PI) en Corée du Sud est conforme aux standards internationaux. Les procédures et les autorités de PI sont de plus en plus efficaces. Cependant, il reste des problèmes évidents pour les titulaires de droits de PI opérant en Corée du Sud, notamment les défis linguistiques. En outre, si elle moins visible, la contrefaçon existe toujours.

## À SAVOIR

### ● SPÉCIFICITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE PI

La Corée dispose de nombreux moyens d'évaluation et de financement de la PI accessibles aux entreprises françaises souhaitant se développer en Corée.

### ● MARQUES

L'alphabet coréen diffère de l'alphabet latin. Il convient de définir une stratégie en amont afin de déterminer la pertinence d'un dépôt dans l'un ou l'autre des alphabets, ou les deux.

### ● BREVETS

La Corée est le 4<sup>e</sup> pays en nombre de dépôts de brevets au monde. Les inventions françaises peuvent être déjà brevetées en tout ou partie : vérifier la liberté d'exploitation sur le territoire coréen avant toute implantation ou projet d'exportation est donc primordial.

### ● SECRETS D'AFFAIRES ET DROITS D'AUTEUR

Il est possible d'enregistrer un secret d'affaires ou un droit d'auteur, auprès d'agences spécialisées, afin d'apporter plus facilement la preuve de la date de création et de paternité de l'œuvre ou du secret d'affaires en cas de litige.

### ● LUTTE ANTI-CONTREFAÇON

L'intervention des douanes est conditionnée par le dépôt d'un enregistrement de ses droits auprès des douanes coréennes par le titulaire de droits sur le territoire coréen.

//

Nous avons identifié des contrefaçons de notre marque déposée en Corée sur un site internet coréen. Via l'intermédiaire de la Conseillère régionale en propriété intellectuelle en Corée du Sud et grâce à l'aide de l'Office de propriété intellectuelle coréen (KIPO), il a été possible de faire supprimer plus de 450 articles de contrefaçon du site internet en moins de 48h. //

**Une PME française spécialisée dans la confection de manteaux**



**CONSEILLÈRE RÉGIONALE AU JAPON**

Basée à l'Ambassade de France à Tokyo, elle intervient au Japon, en Corée du Sud et à Taïwan.

Major de sa promotion en ingénierie informatique de l'EPITA, Anne-Catherine Milleron a d'abord exercé une activité de conseil freelance en ingénierie et co-créé une entreprise d'e-learning. Elle a intégré l'INPI en tant qu'examinatrice brevets, puis le Secrétariat général du Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC) comme coordinatrice. En 2015, elle rejoint finalement le réseau international de l'INPI au poste de Conseillère régionale en Corée du Sud.

**CONTACT :** [tokyo@inpi.fr](mailto:tokyo@inpi.fr)

## LIENS UTILES

Fiche PI de la Corée du Sud de l'INPI : [www.inpi.fr/fr/la-proprietee-intellectuelle-en-coree-du-sud](http://www.inpi.fr/fr/la-proprietee-intellectuelle-en-coree-du-sud)

Office national de propriété intellectuelle de Corée (KIPO) : [www.kipo.go.kr](http://www.kipo.go.kr)

Chambre de commerce franco-coréenne (commission sur l'innovation) : [www.fkcci.com](http://www.fkcci.com)

Agence gouvernementale coréenne d'aide à l'implantation d'entreprises étrangères : [www.investkorea.org](http://www.investkorea.org)

Korean Technology Finance Corporation (KIBO, évaluation et financement) : [www.kibo.or.kr](http://www.kibo.or.kr)

Commission coréenne du droit d'auteur : [www.copyright.or.kr/eng](http://www.copyright.or.kr/eng)

# ÉMIRATS ARABES UNIS

Les Emirats Arabes Unis (EAU) ont adhéré à la quasi-totalité des instruments juridiques internationaux en matière de propriété intellectuelle (PI). Soucieuses de favoriser le développement des activités commerciales dans le pays, les autorités ont dématérialisé un certain nombre de procédures et mis en place des outils en ligne pour lutter contre la contrefaçon (IP Gateway à Dubaï).

## À SAVOIR

### ◆ SPÉCIFICITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE PI

Les importations parallèles ne sont pas interdites. En revanche, les accords de distribution exclusive permettent au distributeur exclusif d'interdire l'importation de produits alimentant des circuits de distribution parallèles.

### ◆ MARQUES

Les Émirats n'ayant pas adhéré au système de Madrid, un dépôt national est nécessaire. Ce dépôt est fédéral. En cas de recherche d'un partenaire local, il est vivement conseillé de s'assurer que les marques sont disponibles avant de procéder à leur enregistrement.

### ◆ BREVETS

Pour protéger son invention, il est possible de déposer soit un brevet national, soit une demande de brevet PCT auprès de l'OMPI et rentrer en phase nationale aux Emirats-arabes-unis. Depuis le 06 janvier 2021, il n'est plus possible de déposer de demandes de brevets régionales CCEAG (Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe).

### ◆ LUTTE ANTI-CONTREFAÇON

Les 7 Emirats qui constituent la fédération des EAU sont très autonomes par rapport à l'autorité fédérale. C'est le cas en matière douanière et dans le domaine de la protection du consommateur notamment.

La police de l'Emirat de Dubaï héberge un bureau dédié à la criminalité économique, incluant les atteintes aux droits de PI.

Il est recommandé d'établir et d'entretenir des contacts directs avec chacune des administrations concernées (douanes, police, protection du consommateur) au sein de chaque Emirat de la fédération et de déposer des demandes d'intervention auprès de chacune d'elles, le cas échéant.

//  
Notre groupe rencontre d'importants problèmes de contrefaçon de lubrifiants sur la zone, fabriqués sur le sol émirien et exportés vers d'autres pays, plus particulièrement en Afrique. La Conseillère régionale en propriété intellectuelle aux Émirats Arabes Unis nous a accompagnés et nous a été d'une aide précieuse, notamment en nous mettant en relation avec les autorités locales afin de les sensibiliser pour accroître leur vigilance et réactivité dans les actions en contrefaçon. Ce dossier a ainsi pu être également évoqué lors d'une rencontre entre les autorités françaises et émiriennes. La « bataille » n'est pas terminée, mais nous ne manquerons pas de continuer à solliciter le réseau des Conseillers INPI, aux Emirats comme dans les autres pays. //

**Stéphanie Polselli - Directrice Division Marques, Groupe Total**



**CONSEILLÈRE RÉGIONALE  
AUX EMIRATS ARABES UNIS**

Basée à l'Ambassade de France à Abu Dhabi, elle intervient dans tous les États membres du CCEAG, l'Irak, le Yémen, Le Liban, la Jordanie et l'Égypte.

Ingénieure de formation, Jinane Kabbara a intégré l'INPI en tant qu'examinatrice brevets au sein du département des brevets. Après l'obtention d'un diplôme d'études internationales de la propriété industrielle option brevets du CEIPI, elle a participé aux actions de sensibilisation en PI et a été référente en mécanique pour la CIB (Classification Internationale des Brevets) auprès de l'OMPI. Elle a assuré également la relation avec les Grands Comptes de l'INPI (associations de professionnels, grands déposants...) au niveau national avant de rejoindre le réseau international en tant que Conseillère régionale aux Émirats Arabes Unis.

**CONTACT : [abudhabi@inpi.fr](mailto:abudhabi@inpi.fr)**

## LIENS UTILES

**Fiche PI des Émirats Arabes Unis de l'INPI :**

[www.inpi.fr/fr/la-propriete-intellectuelle-aux-emirats-arabes-unis](http://www.inpi.fr/fr/la-propriete-intellectuelle-aux-emirats-arabes-unis)

**IPR of Dubai Customs (Département de la Propriété Intellectuelle au sein de la douane de Dubaï) :**

[www.dubaicustoms.gov.ae/en/IPR/Pages/WeAreIPR.aspx](http://www.dubaicustoms.gov.ae/en/IPR/Pages/WeAreIPR.aspx)

**Chambre de Commerce française de Abou Dabi :**

[www.fbgabudhabi.com](http://www.fbgabudhabi.com)

**Chambre de Commerce française de Dubaï :** [www.fbcdubai.com](http://www.fbcdubai.com)

**Portail du gouvernement pour la PI :** [government.ae/en/information-and-services/business/intellectual-property](http://government.ae/en/information-and-services/business/intellectual-property)

**Gulf Brand Protection Group, association de titulaires de droits et de conseils spécialisés, pour la défense des droits de PI :**

[gulfbpg.com](http://gulfbpg.com)

# ÉTATS-UNIS

**La propriété intellectuelle (PI) est un outil essentiel de la démarche entrepreneuriale. Si les coûts d'enregistrement restent assez faibles, la défense des droits représente un budget important qu'il convient d'anticiper aux États-Unis. La contrefaçon, notamment d'origine asiatique, reste en effet importante.**

**La lutte contre la contrefaçon est, en conséquence, une priorité pour le gouvernement américain.**

## À SAVOIR

### ◆ SPÉCIFICITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE PI

Les procédures d'enregistrement des droits de PI peuvent sembler onéreuses aux États-Unis, mais elles sont indispensables pour être à armes égales avec les concurrents américains, qui connaissent et utilisent très bien la PI.

Le recours à un avocat doit être vu comme un investissement à prévoir pour accéder à un marché très concurrentiel et agressif, mais qui reste la première économie mondiale.

### ◆ MARQUES

Aux États-Unis, l'enregistrement d'une marque n'est pas nécessaire. Le droit des marques est acquis par l'usage commercial qui en est fait, pour la durée pendant laquelle la marque est correctement utilisée.

Toutefois, une plus grande protection existe pour les marques enregistrées auprès de l'USPTO. Le symbole® Registered («Enregistré») ne peut être utilisé qu'avec une marque enregistrée de façon définitive. L'utilisation de ce sigle est donc interdite dans tout autre cas car elle peut être assimilée à de la publicité mensongère.

Le sigle™ Trade Mark («Marque de commerce») permet d'informer les tiers des risques encourus en cas d'utilisation. Il est utilisé pour les marques non enregistrées, ou en cours d'enregistrement.

### ATTENTION

Le choix d'une marque revêt une dimension culturelle. Si elle fait référence à des concepts, différents selon les pays, la marque peut faire l'objet de malentendus quand elle est traduite. Pour déposer une marque auprès de l'USPTO, un étranger doit obligatoirement faire appel à un avocat américain.

### ◆ BREVETS

La préparation et l'anticipation sont indispensables. Le coût moyen aux États-Unis pour un appel téléphonique d'une heure à un avocat est de 400 dollars contre 1,25 million de dollars en moyenne pour un procès pour contrefaçon de brevet.

Un dépôt provisoire (US patent provisional application) est un moyen rapide et peu coûteux pour les inventeurs d'établir une date de dépôt. Une entreprise qui décide d'abord de déposer une demande provisoire doit déposer sa demande finale dans un délai de 12 mois.

//  
*J'ai eu le plaisir de solliciter la Conseillère régionale en propriété intellectuelle aux États-Unis pour tenter de résoudre un conflit qui opposait ma société au titulaire d'une marque américaine imitant le drapeau français. Nous pensions que cet enregistrement avait été concédé à tort par l'Office américain des brevets et des marques (USPTO). La Conseillère a fait preuve de beaucoup d'écoute et m'a mis en relation avec deux cabinets d'avocats. Le tout s'est déroulé chaleureusement et avec professionnalisme. Je solliciterai les services de l'INPI avec très grand plaisir en cas de besoin. //*

**Une entreprise française spécialisée dans la confection de prêt-à-porter haut de gamme masculin et féminin**



**CONSEILLÈRE RÉGIONALE  
 AUX ETATS-UNIS**

**Basée à l'Ambassade de France à Washington, elle intervient aux États-Unis, au Canada et au Mexique.**

Titulaire d'un Master II en droit de la propriété intellectuelle, Charlotte Beaumatin a travaillé à l'OMPI, puis a rejoint en 2007 la Direction de la Stratégie et des Relations internationales de l'INPI, en tant que chargée de projets. Depuis 2016, elle occupe le poste de Conseillère régionale à Washington, où elle assure une coopération active en matière de lutte anti-contrefaçon avec les acteurs publics et privés en charge de ces questions aux États-Unis et au Canada.

**CONTACT :** [washington@inpi.fr](mailto:washington@inpi.fr)

## LIENS UTILES

Fiche PI des États-Unis de l'INPI : [www.inpi.fr/fr/etats-unis-washington](http://www.inpi.fr/fr/etats-unis-washington)

Office américain des brevets et des marques (USPTO) : [www.uspto.gov](http://www.uspto.gov)

IPR Center, organisme administratif en charge de la lutte contre la contrefaçon : [www.iprcenter.gov](http://www.iprcenter.gov)

Copyright Office, enregistrement des œuvres et protection par le droit d'auteur : [www.copyright.gov](http://www.copyright.gov)

# INDE

L'Inde dispose d'un corpus législatif et réglementaire conforme aux accords de l'OMC et aux principaux traités de l'OMPI. Les autorités indiennes ont publié en mai 2016 la National IPR Policy, première politique nationale de propriété intellectuelle (PI). Elle donne une feuille de route et la vision d'une Inde « créative et innovatrice ». Cette avancée tant attendue a démontré la volonté des autorités indiennes d'améliorer la protection de la PI. Des dispositions en la matière existent spécifiquement pour les start-up et les entités étrangères peuvent en bénéficier.

## À SAVOIR

### ◆ SPÉCIFICITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE PI

L'Inde est l'un des pays les plus compétitifs au monde pour protéger sa PI avec des coûts d'enregistrement très faibles. Il est possible d'étendre la protection des droits de PI en Inde via les accords internationaux (PCT, Protocole de Madrid...) ou de déposer directement des titres en Inde en passant par un professionnel local (cabinet de conseils, avocats). La traduction en anglais est indispensable et les délais d'examen, historiquement très longs, sont en cours d'amélioration.

### ◆ MARQUES

Si la législation protège les marques d'usage, il est fortement recommandé d'enregistrer sa marque en Inde avant toute prospection du marché local. Faire inscrire sa marque au registre national des marques notoires offre une protection renforcée.

### ◆ BREVETS

Le dépôt local reste préférable par rapport à l'extension internationale : la législation brevet comporte des dispositions très strictes en matière de nouveauté et du caractère inventif des innovations.

### ◆ DESSINS ET MODÈLES

La durée de protection est de 10 ans avec prolongation possible de 5 ans supplémentaires.

### ◆ INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

L'enregistrement au registre national est possible, pour une protection de 10 ans renouvelable.

//

Dès notre arrivée en Inde en 2016, le Conseiller régional en Inde, nous a accompagnés dans la préparation d'une joint-venture avec des partenaires indiens ainsi que dans la mise en place d'étapes opérationnelles pour nos différentes marques. Je tiens à le remercier pour ses précieux conseils sur la stratégie à adopter concernant notre marque Physiolac, sur les actions à engager avec les cabinets d'avocats indiens (annulation, enquêtes d'usage, oppositions, passing-off, etc.). Il nous a aidés à défendre nos marques et faire valoir nos droits d'antériorité face à un concurrent en Inde. //

**Eric Bourgeois - CEO Inde  
des Laboratoires Gilbert – Jain**



**CONSEILLER RÉGIONAL  
EN INDE**

**Basé à l'Ambassade de France à New Delhi, il intervient en Inde et dans les pays d'Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Maldives, Népal, Pakistan et Sri Lanka).**

Renaud Gaillard est diplômé de l'Ecole Supérieure de commerce de Dijon (Burgundy Business School) et titulaire d'un Master Post-Graduate en Administration des Affaires et Gestion du personnel de l'Aston University au Royaume-Uni. Avant de rejoindre le réseau international de l'INPI, il a combiné plus de 20 ans d'expériences dans le secteur public et privé en affaires institutionnelles, acquises en poste à l'étranger sur plusieurs continents au sein de la diplomatie économique française ou dans des entreprises dans le domaine des biens de consommation.

**CONTACT :** [newdelhi@inpi.fr](mailto:newdelhi@inpi.fr)

## LIENS UTILES

**Fiche PI en Inde de l'INPI :**

[www.inpi.fr/la-propriete-intellectuelle-en-inde](http://www.inpi.fr/la-propriete-intellectuelle-en-inde)

**Office national de propriété intellectuelle d'Inde :**

[ipindia.gov.in/index.htm](http://ipindia.gov.in/index.htm)

**Service économique de l'Ambassade de France :**

[www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/IN](http://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/IN)

**Ministère du Commerce et de l'Industrie –**

**Department for Promotion of Industry and Internal trade :**

[dipp.gov.in](http://dipp.gov.in)

**Agence Nationale de Promotion et Facilitation des Investissements**

- Invest India : <https://www.investindia.gov.in>

# MAROC

**Le Maroc est partie aux principales conventions internationales, ce qui facilite la compréhension du cadre juridique pour le détenteur de droits qui souhaite étendre ses droits. L'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) délivre des titres juridiques de qualité, selon une procédure fiable.**

## À SAVOIR

### ◆ SPÉCIFICITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE PI

Si l'acquisition des titres de propriété industrielle (PI) au Maroc est désormais fiable, leur défense est moins évidente. En pratique, la contrefaçon touche tous les secteurs, du luxe aux produits courants. Les filières les plus exposées sont celles du textile et de la maroquinerie, de la cosmétique, de la téléphonie mobile ou encore les pièces automobiles. Il s'agit principalement d'atteintes aux marques déposées ou aux droits d'auteurs, les brevets étant moins concernés.

### ◆ MARQUES

La loi marocaine prévoit une procédure d'opposition devant l'OMPIC. Le cas échéant, il est vivement conseillé de l'utiliser car elle permet une décision rapide.

Les tribunaux de commerce, notamment celui de Casablanca, appréhendent de mieux en mieux les problématiques de contrefaçon et de concurrence déloyale, rendant des décisions dans des délais raisonnables. La procédure est en langue arabe.

### ◆ BREVETS

Depuis l'accord de coopération avec l'Office européen des brevets (validation des brevets européens au Maroc), les demandes de brevets sont en hausse. Il ne faut pas hésiter à se faire accompagner par un expert international pour leur valorisation.

### ◆ LUTTE ANTI-CONTREFAÇON

Les douanes peuvent intervenir à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises commerciales. Pour bénéficier d'une protection aux frontières, les entreprises doivent transmettre annuellement un dossier de demande d'intervention.

//  
Les différentes interventions du Conseiller régional en propriété intellectuelle au Maroc, collectives et individuelles, permettent aux entreprises et start-up adhérentes de la CFCIM de développer des réflexes et des connaissances au moment de l'acquisition de leurs droits, mais également quand elles sont confrontées au fléau de la copie. De plus, dans le cadre de l'accompagnement des projets d'investissement français au Maroc par la CFCIM, une sensibilisation particulière est accordée à ce phénomène pour permettre aux opérateurs français d'être au fait des pratiques et de la contrefaçon au Maroc. //

**Khalid Idrissi - Directeur de l'appui aux investisseurs et à la création d'entreprise de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM)**



CONSEILLÈRE RÉGIONALE  
AU MAROC

**Basée à l'Ambassade de France à Rabat elle intervient au Maroc, en Algérie et en Tunisie.**

Diplômée de l'université Paris II Panthéon-Assas et de la Humboldt Universität (Berlin) en droit européen de la propriété intellectuelle, Héroïse Risac a d'abord travaillé à la Cour de justice de l'Union européenne au Luxembourg, avant de rejoindre le réseau international de l'INPI en tant que Conseillère régionale au Maroc.

**CONTACT :** [rabat@inpi.fr](mailto:rabat@inpi.fr)

### LIENS UTILES

**Fiche PI du Maroc de l'INPI :**

[www.inpi.fr/fr/la-proprietee-intellectuelle-en-afrique-du-nord-maroc](http://www.inpi.fr/fr/la-proprietee-intellectuelle-en-afrique-du-nord-maroc)

**Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) :**

[www.ompic.org.ma/fr](http://www.ompic.org.ma/fr)

**Bureau Marocain du Droit d'Auteur (BMDA) :**

[bmda.ma](http://bmda.ma)

**Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) :**

[www.cfcim.org](http://www.cfcim.org)

**Agence Marocaine de Développement des Investissements :**

[www.invest.gov.ma](http://www.invest.gov.ma)

**Centres régionaux d'investissement :**

[www.casainvest.ma](http://www.casainvest.ma), [www.rabatinvest.ma](http://www.rabatinvest.ma), etc.

**Maroc PME :** [candidature.marocpme.ma](http://candidature.marocpme.ma)

# OAPI

## ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Adopté en 1977, l'Accord qui régit la propriété intellectuelle (PI) dans les 17 états d'Afrique francophone membre de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) vient d'être révisé afin de le rendre conforme au nouvel environnement juridique mondial et propice au développement économique et social des Etats membres. Cet Accord s'applique dans chacun des Etats membres : les titres de PI procurent une protection et assurent ainsi un monopole d'exploitation dans cette zone très vaste représentant un marché de plus de 200 millions de personnes. Mais, toute atteinte à ces droits (contrefaçon) sera soumise à la juridiction du pays de l'infraction.

### À SAVOIR

#### ● SPÉCIFICITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE PI

L'OAPI est un office régional qui couvre 17 pays d'Afrique francophone : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo. Le siège est basé à Yaoundé, et chaque pays dispose d'une structure de liaison en charge de la réception des dépôts et de la promotion nationale de la PI.

#### ● BREVETS

Les résultats en matière d'innovation sont très hétérogènes selon les pays et le recours à la PI est encore limité.

#### ● DROITS D'AUTEUR

Les nouvelles dispositions de l'Accord de Bangui deviendront la norme minimale à respecter par tous les Etats membres ; ainsi l'Accord ne sera plus uniquement indicatif et garantira un niveau minimum de protection des œuvres quel que soit le pays.

#### ● LUTTE ANTI-CONTREFAÇON

Il s'agit d'un enjeu majeur en Afrique, notamment quand cela concerne des produits dangereux pour la population : faux-médicaments, pièces détachées automobiles, produits alimentaires... Les autres secteurs d'activités ne sont pas épargnés et sont aussi fortement concernés par l'omniprésence de produits contrefaits.

### LIENS UTILES

Fiche PI de l'espace OAPI de l'INPI : [www.inpi.fr/sites/default/files/fiche\\_pi\\_oapi\\_2021.pdf](http://www.inpi.fr/sites/default/files/fiche_pi_oapi_2021.pdf)  
 Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) : [www.oapi.int](http://www.oapi.int)  
 Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : [www.ecowas.int](http://www.ecowas.int)  
 L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) : <http://www.uemoa.int/fr>

//  
 Engagés tous ensemble,  
 institutionnels et professionnels  
 du médicament, nous avons pu  
 travailler avec la Conseillère régionale  
 en propriété intellectuelle en Côte  
 d'Ivoire pour proposer très rapidement  
 un spot publicitaire qui a été diffusé à  
 grande échelle en Afrique permettant  
 de sensibiliser les populations aux  
 dangers des faux médicaments  
 dans la cadre de la pandémie  
 de la COVID-19. //

Julie Assedo – LEEM  
 (Les Entreprises du Médicament)



CONSEILLÈRE RÉGIONALE  
EN CÔTE D'IVOIRE

Basée à l'Ambassade de France à Abidjan,  
 elle intervient dans l'ensemble des 17 pays  
 d'Afrique francophone membres de l'OAPI.

Chimiste de formation, Caroline Rolshausen a rejoint l'INPI en tant qu'examinatrice brevets. Elle a ensuite été déléguée régionale INPI en Alsace, se rapprochant ainsi du monde économique, de l'innovation et de la recherche. Puis, elle a intégré le réseau international à Rabat d'abord où elle était en charge des pays du Maghreb avant de prendre ses fonctions à Abidjan.

CONTACT : [abidjan@inpi.fr](mailto:abidjan@inpi.fr)

# RUSSIE

**Membre de l'Organisation Mondiale du Commerce depuis 2012, la Fédération de Russie ne cesse de renforcer et d'améliorer les conditions de délivrance et de mise en œuvre des droits de la propriété intellectuelle (PI). La Russie a adhéré à l'ensemble des conventions internationales relatives à la PI et héberge l'Organisation eurasiennne des brevets depuis sa création en 1995.**

## À SAVOIR

### ◆ SPÉCIFICITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE PI

L'Office national de propriété intellectuelle de Russie (ROSPATENT) délivre et tient les registres de l'ensemble des droits de PI, à l'exception des obtentions végétales (Ministère de l'Agriculture). Il joue un rôle actif dans la promotion de la PI et s'est engagé dans un programme pluriannuel de soutien aux PMI-PME.

### ◆ MARQUES

Il est recommandé de protéger ses marques en Russie avant toute commercialisation (une marque russe est protégée à dater de l'enregistrement et non du dépôt).

La procédure de marque comporte un examen de disponibilité par le ROSPATENT. Il est possible de désigner la Russie par le biais d'une marque internationale.

### ◆ BREVETS

Un brevet russe peut être obtenu, par voie nationale, PCT ou régionale par le biais de l'Office eurasienn.

### ◆ DESSINS ET MODÈLES

Un dessin et modèle peut être obtenu par la voie internationale dans le cadre de l'Arrangement de la Haye.

### ◆ INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

Les appellations d'origines et les indications géographiques dûment enregistrées auprès du Rospatent sont protégées en Russie. Il est recommandé aux titulaire d'IG ou AOP françaises de protéger leur droit en Russie pour se prémunir d'une possible généricité future.

### ◆ LUTTE ANTI-CONTREFAÇON

Les douanes sont un acteur efficace de la lutte anti-contrefaçon. Il est possible de consulter et d'inscrire ses titres en ligne au registre douanier (en russe).

//

Dans le cadre de notre politique d'export nous avons, sur recommandation de la délégation Rhône-Alpes de l'INPI, sollicité le Conseiller régional en propriété intellectuelle en Russie. Les échanges avec ce dernier nous ont permis de clarifier notre perception de la situation de nos demandes de marques en Russie, et de mûrir notre réflexion sur la marche à suivre pour assurer la protection de nos produits sur ce marché. Je recommande de prendre conseil auprès des Conseillers INPI à l'international pour toutes questions en matière de propriété intellectuelle sur les pays qu'ils couvrent. //

**Thomas Pinchon -  
Responsable Intelligence  
économique de Eyguebelle SAS**



**CONSEILLER RÉGIONAL  
EN RUSSIE**

**Basé à l'Ambassade de France à Moscou, il intervient dans l'ensemble des pays de la CEI, l'Ukraine et la Géorgie.**

Ingénieur diplômé de l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP), Nelson Emeri a intégré l'INPI en tant qu'examinateur brevets avant d'occuper un poste d'ingénieur recherche d'antériorité, au sein du département des brevets. Rattaché à la Direction de l'Action Économique, il a ensuite été chargé d'affaires auprès des PME, start-up et ETI pour la région Pays de la Loire avant de rejoindre le réseau international en 2018 en tant que Conseiller régional en Russie.

**CONTACT :** [moscou@inpi.fr](mailto:moscou@inpi.fr)

## LIENS UTILES

Fiche PI de la Russie de l'INPI : [www.inpi.fr/fr/federation-de-russie](http://www.inpi.fr/fr/federation-de-russie)  
 Office national de propriété intellectuelle de Russie (ROSPATENT) : [rospatent.gov.ru/en](http://rospatent.gov.ru/en)  
 Service économique de l'Ambassade de France : [www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/RU](http://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/RU)  
 Chambre de Commerce française de Russie : [www.ccifr.ru/fr](http://www.ccifr.ru/fr)  
 Association of European Businesses : [aebus.ru/en](http://aebus.ru/en)  
 Federal Customs Service : [eng.customs.gov.ru/](http://eng.customs.gov.ru/)

# SINGAPOUR

**Singapour est le principal partenaire commercial de la France en Asie du Sud-Est. La cité-Etat constitue aussi un pôle régional important en matière de recherche. Le système de protection des droits de propriété intellectuelle (PI) y est sécurisant, Singapour étant l'un des pays au monde offrant l'une des meilleures protections en matière de PI.**

## À SAVOIR

### ◆ SPÉCIFICITÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE PI

Singapour est un pays propice aux coopérations techniques et/ou scientifiques, il convient d'être attentif aux clauses de PI en cas de collaboration avec les organismes publics. Les négociations pourraient s'avérer parfois difficiles. Il est donc indispensable d'être préparé. La fiscalité sur la PI peut être intéressante et évolue régulièrement : se rapprocher d'un spécialiste permet d'obtenir les dernières informations sur le sujet.

### ◆ MARQUES

La législation protège les marques d'usage, il est fortement recommandé d'enregistrer sa marque à Singapour. Attention, une mauvaise représentation du sigle ® (Registered) est un délit pénal. Une application pour déposer des marques (IPOS Go) a été lancée en août 2019, permettant également de faire des recherches de marques similaires en utilisant l'intelligence artificielle : une première mondiale.

### ◆ BREVETS

Existence d'un programme pilote d'accélération de délivrance de brevets en 6 mois pour toutes les technologies (SG IP Fast Track dit « SG IP FAST ») jusqu'au 29 avril 2022, étendu aux marques et aux dessins et modèles associés. Et, des recherches payantes peuvent être effectuées par une équipe anglophone de l'Office national de PI de Singapour (IPOS), y compris dans les documents publiés en chinois. Il est également possible d'accélérer les procédures de délivrance dans les autres pays de l'ASEAN en passant par Singapour grâce au programme ASPEC ou encore d'autres accords de type PPH. L'IPOS est connecté avec plus de 30 pays par le biais d'accords de travail sur les brevets.

### ◆ DESSINS ET MODÈLES

La durée de protection, de 15 ans au plus, est plus courte qu'en France (25 ans).

### ◆ LUTTE ANTI-CONTREFAÇON

Il n'existe pas de registre des droits de PI auprès des douanes de Singapour. Il faut donc être proactif. Il est possible de transmettre des détails sur des importations ou exportations illégales qui porteraient atteintes à des marques ou droits d'auteur après des douanes de Singapour.

// Les recommandations fournies par la Conseillère régionale en propriété intellectuelle pour l'Asie du Sud-Est lors de la sensibilisation collective et le rendez-vous personnalisé à Singapour nous sont très utiles pour avancer dans nos réflexions de développement en France et à l'international, en particulier en ASEAN afin de minimiser les risques de copie dans une zone encore inconnue pour nos commerciaux. //

**Eric Nascimben – CEO de Exavision**



**CONSEILLÈRE RÉGIONALE  
À SINGAPOUR**

**Basée à l'Ambassade de France à Singapour, elle intervient dans tous les pays de l'ASEAN (Singapour, Thaïlande, Vietnam, Indonésie, Malaisie, Philippines, Cambodge, Birmanie, Laos, Brunei).**

Ingénieure diplômée de l'Institut Supérieur d'Électronique de Paris (ISEP), Stéphanie Le-parmentier a travaillé en cabinet de conseil en propriété industrielle avant de rejoindre l'INPI en tant qu'examinatrice brevets. Elle a ensuite été responsable propriété intellectuelle au sein d'un grand groupe international avant de retrouver l'INPI comme chargée d'affaires PI auprès de PME, start-up et ETI pour la région Bretagne. Puis, elle a intégré le réseau international : depuis décembre 2016, elle est Conseillère régionale à Singapour.

**CONTACT : [singapour@inpi.fr](mailto:singapour@inpi.fr)**

## LIENS UTILES

**Fiche PI de Singapour de l'INPI :** [www.inpi.fr/fr/la-propriete-intellectuelle-singapour](http://www.inpi.fr/fr/la-propriete-intellectuelle-singapour)  
**Office national de propriété intellectuelle de Singapour (IPOS) :** [www.ipos.gov.sg](http://www.ipos.gov.sg)  
**Service économique de l'Ambassade de France :** [www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/SG](http://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/SG)  
**Chambre de Commerce Française de Singapour (FCCS) :** [www.fccsingapore.com](http://www.fccsingapore.com)  
**Singapore Economic Development Board (EDB) :** [www.edb.gov.sg](http://www.edb.gov.sg)  
**Bourse aux technologies :** [www.ipi-singapore.org/](http://www.ipi-singapore.org/)  
**Douanes de Singapour :** <https://www.customs.gov.sg/>

# À PROPOS DE L'INPI

L'Institut national de la propriété industrielle est un établissement public qui agit en faveur du développement économique par ses actions de valorisation de l'innovation : enregistrement et délivrance des titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles, e-Soleau) ; réception et instruction des demandes d'indications géographiques.

L'Institut accueille et informe les innovateurs et les assiste tout au long de leurs démarches. Il met à leur disposition des bases de données en accès libre sur les brevets, marques, dessins et modèles. Ces données sont également diffusées en Open data ainsi que celles du Registre National du Commerce et des Sociétés (RNCS) via DATA INPI. De plus, l'INPI propose des prestations de recherches et surveillances approfondies sur l'ensemble des titres de propriété industrielle et du RNCS.

Au quotidien, l'INPI accompagne les entreprises dans la création, le développement et l'optimisation de leur stratégie d'innovation, à travers différents programmes de formation ainsi que des produits et services dédiés. Il déploie également un ambitieux programme de sensibilisation et de formation en collaboration avec ses partenaires, les milieux économiques et le secteur éducatif.

L'INPI œuvre au développement de la propriété industrielle en France et à son rayonnement dans le monde. Chaque année, depuis plus de 25 ans, l'INPI valorise et récompense au travers de ses Trophées, les entreprises et les laboratoires de recherche innovants.

L'INPI joue par ailleurs un rôle majeur dans l'élaboration du droit de la propriété industrielle et représente la France dans les instances communautaires et internationales compétentes que sont l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Office européen des brevets (OEB), l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO).

L'Institut est un relais majeur de la lutte anti-contrefaçon, en charge du Secrétariat général du Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC).



[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)



[contact@inpi.fr](mailto:contact@inpi.fr)



[+33 \(0\)1 56 65 89 98](tel:+330156658998)



INPI France

**inpi**